

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 40052

Numéro SIREN : 886 380 526

Nom ou dénomination : 3F NOTRE LOGIS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 1468

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
19 juin 2023 à 17h30**

Actionnaires présents :

Monsieur Didier MOTTE, Président
Monsieur Lionel MEURIS, Vice-Président
Immobilière 3F, représentée par Valérie FOURNIER
Action Logement Immobilier, représentée par Benoît OLLIVIER
Le GIALE, représenté par Benoît HACOT
Monsieur Jean Michel LEHEMBRE
Monsieur François COUSIN
Monsieur Edouard JEZEWSKI, représentant des locataires
Madame Dominique HAMIDI, représentante des locataires
Madame Chantal MEFLAHI, représentante des locataires

Actionnaire ayant donné pouvoir :

Val de Lys Entreprendre, ayant donné pouvoir au Président

Actionnaires absents ou excusés :

Métropole Européenne de Lille
SIMUP
Ville de Roubaix
Merita Bank Ltd Helsinki

Assistent également à la réunion :

Monsieur Thibaut CAULIEZ
Madame Martine LESAGE, Directrice Générale
Madame Delphine LHOMME, Secrétaire Générale
Madame Véronique GERME, Directrice administrative et financière
Monsieur Xavier FAUQUEMBERGUE, secrétaire CSE
Monsieur Christophe CARLIER, Commissaire aux comptes KPMG
Madame Fany BATIGNY, Responsable Pôle Direction Générale

La Président propose à chaque personne assistant à l'assemblée générale de se présenter ; un tour de table est effectué.

Le 19 juin 2023 à 17h30, les actionnaires de la société 3F NOTRE LOGIS, S.A. d'HLM, au capital de 6 117 000 €, dont le siège social est à Halluin, 221 rue de la Lys, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social sur la convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration, dans la forme prescrite par les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de tous les actionnaires présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataire.

M. Didier MOTTE, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Madame Valérie FOURNIER et Monsieur Benoît HACOT présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Martine LESAGE est désignée comme secrétaire.

DS
DM VF

DS
ML BH

Le bureau étant ainsi composé, le président constate que d'après la feuille de présence, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 407 169 actions sur les 407 800 actions composant le capital social.

L'assemblée générale réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, et étant ainsi en mesure de délibérer sur la totalité des points inscrits à l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle à l'assemblée que les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes et les résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. Il rappelle ensuite que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du code de commerce et des articles L.423-10 et S. du code de la construction et de l'habitation conclues au cours de l'exercice écoulé.
- Examen de la situation du mandat des administrateurs.
- Examen de la situation du mandat des commissaires aux comptes
- Vote des résolutions.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022.

Martine LESAGE procède à une présentation du rapport de gestion à partir des principaux indicateurs d'activité de la société et à travers les moments forts de l'année 2022.

3F NOTRE LOGIS a poursuivi ses engagements :

- Notamment par le développement : avec plus de 600 agréments en 2022, 3F NOTRE LOGIS représente 35% de la production sur la Métropole
- Les friches industrielles représentent également un axe fort de développement qui s'inscrit dans le cadre de la démarche Zéro Artificialisation Nette.
- Un travail sur les DPE a été engagé, dans un objectif de maîtrise des charges
- Le taux de recouvrement poursuit sa progression, avec un taux de 98.76 %
- De nombreuses actions sociales ont été mises en œuvre grâce au développement de partenariats.

Concernant la gestion locative, une légère augmentation de la vacance est observée malgré un taux de rotation en baisse.

Didier MOTTE remercie Martine LESAGE pour son accompagnement et la prise en main rapide des dossiers.
Valérie FOURNIER confirme être satisfaite des résultats de 3F NOTRE LOGIS.

	2021	2022		
Nb de lots	11 239	11 491	+ 252 +1,3%	97% logements +1,3% 2% foyers 0% 0,3% commerces -4%
Loyers quittancés	56 279 k€	56 045K€	- 234K€ - 0,4%	0,42% IRL (+ 219 K€) +1,3% du parc moyen de logements RLS (+27% soit 5,85% des loyers)
EBE	34 670 K€ 61,6 %	33 408 K€ 59,60 %	- 1 262 K€ -3,6%	Augmentation des créances irrécouvrables (+766 K€) TFPB et CGLLS (+ 1 137 K€) Baisse de l'entretien locatif -988 K€ (GE 316 K€,Entretien co Baisse des coûts de Gestion -677 K€ (dont Frais de Personn
Annuités	22 404 K€ 39,8 %	22 997 K€ 41 %	+593 K€ +12 pts	TLA (0,5%-> 1% fév-22 6> 2% août 22 + 1 151 K€) Amortissements des emprunts (-672 K€)
Autofi. Net	12 548 K€ 22,3 %	10 671 K€ 19 %	- 1 800 K€ - 5,7 pts	TFPB et CGLLS (+1 138 K€) Annuités Emprunts (+ 489 K€) Autres Produits (-577 K€)
Marge sur ventes	2 646 K€	4 950K€	+ 2 304 K€	56 ventes locataires dont 16 ONV, 1 commerce et 2 terrains + 22 AA en 2022 Impact vente à l'ONV +1 745 K€
Résultat net	12 393 K€	12 573 K€	+180 K€	Delta Amort. Techniques/financiers-1 100 K€ Marge sur Vente d'actif (+2 300 K€) Variation des provisions d'exploitation et exceptionnelles (+

Didier MOTTE donne la parole à Monsieur CARLIER, Commissaire aux comptes :

Le rapport du commissaire aux comptes ayant été communiqué aux actionnaires, Christophe CARLIER propose de présenter une synthèse :

Il rappelle que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'audit conclut à la certification des comptes, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la société.

Christophe CARLIER précise que les méthodes de 3F NOTRE LOGIS ont été analysées : aucune remarque n'est à apporter.

Suite à la nouvelle réglementation de 2022 liée au BRS, le changement de méthode apparaît en observation dans le rapport.

Christophe CARLIER ajoute qu'il n'est pas mentionné dans le rapport spécial de nouvelles conventions réglementées mises en place 2022. Les conventions suivantes se sont poursuivies :

Tiers	Objet de la convention	Date de conclusion	Dates avenants éventuels	Facturation 2021	Facturation 2022
GIALE	Gestion générale	07/12/1999	Néant	19 961	20 300
NOTRE FOYER	Assistance financière	30/06/2006	16/04/2012 01/07/2014 01/01/2018 (fin : 31/12/2020)	71 984.94	54 438.80
NOTRE FOYER	Assistance au montage et suivi d'opérations	01/01/2006	Tacite reconduction		
NOTRE FOYER	Commercialisation	01/01/2006	Tacite reconduction		
NOTRE FOYER	Gestion générale	01/01/2006	Tacite reconduction		
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER	Réserves foncières dépréciées	31/12/1998			
HABITAT PRIVILEGE	Gestion générale	20/06/2018	20/06/2019	70 911.49	43 454.04
CLESENCE	Assistance au montage et suivi d'opérations	01/04/2018	5 ans puis tacite reconduction	329 891.17	372 216.28
CLESENCE	Mandat de gestion logements	01/10/2019	Tacite reconduction		
I3F	Convention de Frais généraux	06/12/2021	31/12/2021	1 250 000	1 625 000
I3F	Convention d'avance en compte courant dans le cadre du plan d'investissement volontaire	12/04/2021		0	0

Didier MOTTE remercie Véronique GERME et l'ensemble des équipes.

L'examen des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est réalisé à travers la lecture des résolutions mises aux voix :

VOTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au conseil d'administration
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net de 12 572 827,99€.
- ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de 12 572 827,99 € de la manière suivante :

Affectation du résultat	En euros	Dont activité en provenance du SIEG – en euros
Résultat 2022	12 572 827.99	10 597 484.35
Report à nouveau 2022	0	0
Affectation proposée	12 572 827.99	10 597 484.35
Dotation à la réserve de PV sur cession d'immobilisation	4 735 799.22	4 060 263.39
Dotation à la réserve statutaire	7 622 933.77	6 356 762.88
Distribution de dividendes 3.5% du capital plafonné à 15% de l'autofinancement net	214 095.00	180 458.08

Le dividende revenant à chaque action sera fixé à 0.53 €.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, ou sur option du contribuable, au prélèvement forfaitaire libératoire mentionné à l'article 117 quater.

Les dividendes nets d'un montant inférieur à 1 € par bénéficiaire, seront inscrits à son crédit dans les comptes de la société mais ne lui seront versés que lorsqu'ils atteindront au moins cette somme.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ("conventions réglementées")

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte des termes dudit rapport et approuve successivement dans les conditions de ladite loi chacune des nouvelles conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Mandat d'administrateur du GIALE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, constate que le mandat du GIALE arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de le renouveler en qualité d'administrateur de la société, avec prise d'effet à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité..

CINQUIEME RESOLUTION

Mandat d'administrateur de Monsieur Didier MOTTE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, constate que le mandat de Monsieur Didier MOTTE arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de ne pas le renouveler, celui-ci ayant atteint la limite d'âge statutairement prévue.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE, en qualité d'administrateur de la société, avec prise d'effet à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE a déclaré par avance accepter les fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

DS DM	DS VF
DS ML	DS BH

SEPTIEME RESOLUTION***Mandat d'administrateur de Monsieur Francis DEFLANDRE***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, constate que le mandat de Monsieur Francis DEFLANDRE arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler le mandat de Monsieur Francis DEFLANDRE, en qualité d'administrateur de la société, avec prise d'effet à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Francis DEFLANDRE a déclaré par avance accepter les fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

HUITIEME RESOLUTION***Mandat d'administrateur de Monsieur Lionel MEURIS***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, constate que le mandat de Monsieur Lionel MEURIS arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de renouveler le mandat de Monsieur Lionel MEURIS, en qualité d'administrateur de la société, avec prise d'effet à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Lionel MEURIS a déclaré par avance accepter les fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

NEUVIEME RESOLUTION***Mandat d'administrateur de la Métropole Européenne de Lille***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, constate que le mandat de la Métropole Européenne de Lille arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de le renouveler en qualité d'administrateur de la société, avec prise d'effet à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dominique HAMIDI : le représentant de la Métropole Européenne de Lille sera-t-il nommé prochainement ?

Martine LESAGE indique qu'à ce jour, M. Jean-Christophe DESTAILLEUR est le représentant permanent de la Métropole Européenne de Lille. La Métropole Européenne de Lille peut nommer un autre représentant à tout moment.

DIXIEME RESOLUTION***Nomination de Monsieur Pierre CANESSE-en qualité d'administrateur désigné sur proposition des établissements publics et collectivités territoriales mentionnés au 2° du I de l'article L. 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer, sur proposition de la Métropole Européenne de Lille en sa qualité d'actionnaire visé au 2° du I de l'article L. 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation, Monsieur Pierre CANESSE en qualité d'administrateur de la société, avec prise d'effet à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DS DM	DS VF
DS ML	DS BH

ONZIEME RESOLUTION*Mandat du commissaire aux comptes titulaire*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG, et du mandat de du commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL, et décide de nommer, aux termes de la procédure d'appel d'offres réalisée conformément au code de la commande publique et sur proposition de la Commission d'appel d'offres, la société KPMG, sise 1 rue de l'hôpital de siège CS 90659 59308 Valenciennes Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775 726 417, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION*Pouvoirs pour formalités*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de la copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Martine LESAGE félicite l'ensemble des collaborateurs de 3F NOTRE LOGIS pour le travail accompli et plus particulièrement Fany Batigny qui a préparé cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h05.

Didier MOTTE
Président

DocuSigned by:

DIDIER MOTTE

2A209011FFB94EF...

Les scrutateurs

Valérie FOURNIER

Benoît HACOT

DocuSigned by:

Valérie FOURNIER

6E0BBB01CDAE4A3...

DocuSigned by:

Benoît HACOT

349BC6EF65C14B6...

La secrétaire
Martine LESAGE

DocuSigned by:

Martine Lesage

7EE7C9C55C2E42A...

**Extrait de Procès-verbal du Conseil d'Administration
Lundi 19 juin 2023 18h15**

Administrateurs présents :

Monsieur Jean Michel LEHEMBRE, Président
Monsieur Lionel MEURIS, Vice-Président
Monsieur Thibaut CAULIEZ, représentant le GIALE
Monsieur François COUSIN
Monsieur Francis DEFLANDRE
Madame Frédérique SEELS
Madame Valérie MOINE
Monsieur Christophe DUSART, représentant Immobilière 3F
Monsieur Edouard JEZEWSKI
Madame Dominique HAMIDI
Madame Chantal MEFLAHI

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Monsieur Bernard BAEY, ayant donné pouvoir à M. Lionel MEURIS
Madame Clémentine LEFEVRE, ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel LEHEMBRE

Administrateurs absents et/ou excusés :

Monsieur Erik COHIDON, représentant Action Logement Immobilier
Monsieur Pierre CANESSE, désigné par la Métropole Européenne de Lille
Monsieur Jean-Christophe DESTAILLEUR, représentant la Métropole Européenne de Lille
Madame Caroline SOINNE

Assistent également à la réunion :

Madame Valérie Fournier, Directrice Générale d'Immobilière 3F
Monsieur Didier MOTTE
Monsieur Benoît HACOT
Madame Mathilde TOURNAUX
Madame Martine LESAGE, Directrice Générale Adjointe Immobilière 3F
Monsieur Benoît OLLIVIER, Délégué Territorial Action Logement Immobilier Nord Est
Madame Delphine LHOMME, Secrétaire Générale
Madame Véronique GERME, Directrice administrative et financière
Monsieur Xavier FAUQUEMBERGUE, secrétaire CSE
Monsieur Christophe CARLIER, Commissaire aux comptes KPMG
Madame Fany BATIGNY, Responsable Pôle Direction Générale

**DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

M. Lionel LEURIS, Vice-Président, avec l'accord de tous les administrateurs présents, ouvre la séance après avoir constaté que la présence d'au moins la moitié des administrateurs, permet au Conseil de délibérer valablement.

Le Vice-Président rappelle que le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Motte, Président du Conseil d'administration ayant pris fin, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Il est proposé au Conseil de nommer M. Jean-Michel LEHEMBRE à la présidence du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

A l'unanimité des votants, le Conseil, approuvant la proposition qui lui est faite, nomme M. Jean-Michel LEHEMBRE à la présidence du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026, devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

M. Jean-Michel LEHEMBRE déclare accepter cette fonction et remercie les administrateurs de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

La séance se poursuit sous sa présidence.

Le Président indique que, conformément aux dispositions légales et à l'article 16 des statuts, le Conseil d'administration doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévus par la loi, soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Il rappelle que lors de la réunion du 28 septembre 2020, le Conseil d'administration avait décidé d'opter pour la seconde solution.

Le président propose donc au Conseil d'administration d'opter à nouveau pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général étant précisé que la définition des attributions du Président résultera du seul article 16 des statuts.

A l'unanimité, le Conseil adopte cette proposition.

HALLUIN,
Le 19 juin 2023

Pour copie certifiée conforme,
La Directrice Générale
Mathilde TOURNAUX



**Extrait de Procès-verbal du Conseil d'Administration
Lundi 19 juin 2023 18h15**

Administrateurs présents :

Monsieur Jean Michel LEHEMBRE, Président
Monsieur Lionel MEURIS, Vice-Président
Monsieur Thibaut CAULIEZ, représentant le GIALE
Monsieur François COUSIN
Monsieur Francis DEFLANDRE
Madame Frédérique SEELS
Madame Valérie MOINE
Monsieur Christophe DUSART, représentant Immobilière 3F
Monsieur Edouard JEZEWSKI
Madame Dominique HAMIDI
Madame Chantal MEFLAHI

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Monsieur Bernard BAEY, ayant donné pouvoir à M. Lionel MEURIS
Madame Clémentine LEFEVRE, ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel LEHEMBRE

Administrateurs absents et/ou excusés :

Monsieur Erik COHIDON, représentant Action Logement Immobilier
Monsieur Pierre CANESSE, désigné par la Métropole Européenne de Lille
Monsieur Jean-Christophe DESTAILLEUR, représentant la Métropole Européenne de Lille
Madame Caroline SOINNE

Assistent également à la réunion :

Madame Valérie Fournier, Directrice Générale d'Immobilière 3F
Monsieur Didier MOTTE
Monsieur Benoît HACOT
Madame Mathilde TOURNAUX
Madame Martine LESAGE, Directrice Générale Adjointe Immobilière 3F
Monsieur Benoît OLLIVIER, Délégué Territorial Action Logement Immobilier Nord Est
Madame Delphine LHOMME, Secrétaire Générale
Madame Véronique GERME, Directrice administrative et financière
Monsieur Xavier FAUQUEMBERGUE, secrétaire CSE
Monsieur Christophe CARLIER, Commissaire aux comptes KPMG
Madame Fany BATIGNY, Responsable Pôle Direction Générale

Nomination de la Directrice Générale

Le Président précise que le mandat de Directrice Générale de Martine Lesage s'est achevé à compter de ce jour et qu'il convient de nommer un nouveau Directeur général.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Il informe ensuite le Conseil de la candidature de Madame Mathilde Tournaux au poste de Directrice Générale de la Société.

Il précise que la candidature de Madame Mathilde Tournaux a été agréée par les comités des nominations et rémunérations et conseils d'administration d'Action Logement Groupe, d'Action Logement Immobilier et d'Immobilière 3F, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la société.

En conséquence, le Président propose au Conseil de nommer Madame Mathilde Tournaux, en qualité de Directrice Générale de la société à compter de ce jour et pour une durée égale à celle des fonctions de président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026, devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Mathilde Tournaux disposera, en qualité de Directrice Générale de la société 3F Notre Logis, de tous les pouvoirs que la loi et les statuts de la société, lui confèrent.

A ce titre, elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

La Directrice Générale représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

La Société sera engagée même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs de la Directrice Générale sont inopposables aux tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de nommer à compter de ce jour et selon les modalités exposées, Madame Mathilde Tournaux, en qualité de Directrice générale de 3F Notre Logis.

**HALLUIN,
Le 19 juin 2023**

**Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Michel LEHEMBRE**

DocuSigned by:

959CE155A34148D...

Extrait de Procès-verbal du Conseil d'Administration
Lundi 19 juin 2023 18h15

Administrateurs présents :

Monsieur Jean Michel LEHEMBRE, Président
Monsieur Lionel MEURIS, Vice-Président
Monsieur Thibaut CAULIEZ, représentant le GIALE
Monsieur François COUSIN
Monsieur Francis DEFLANDRE
Madame Frédérique SEELS
Madame Valérie MOINE
Monsieur Christophe DUSART, représentant Immobilière 3F
Monsieur Edouard JEZEWSKI
Madame Dominique HAMIDI
Madame Chantal MEFLAHI

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Monsieur Bernard BAEY, ayant donné pouvoir à M. Lionel MEURIS
Madame Clémentine LEFEVRE, ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel LEHEMBRE

Administrateurs absents et/ou excusés :

Monsieur Erik COHIDON, représentant Action Logement Immobilier
Monsieur Pierre CANESSE, désigné par la Métropole Européenne de Lille
Monsieur Jean-Christophe DESTAILLEUR, représentant la Métropole Européenne de Lille
Madame Caroline SOINNE

Assistent également à la réunion :

Madame Valérie Fournier, Directrice Générale d'Immobilière 3F
Monsieur Didier MOTTE
Monsieur Benoît HACOT
Madame Mathilde TOURNAUX, Directrice Générale
Madame Martine LESAGE, Directrice Générale Adjointe Immobilière 3F
Monsieur Benoît OLLIVIER, Délégué Territorial Action Logement Immobilier Nord Est
Madame Delphine LHOMME, Secrétaire Générale
Madame Véronique GERME, Directrice administrative et financière
Monsieur Xavier FAUQUEMBERGUE, secrétaire CSE
Monsieur Christophe CARLIER, Commissaire aux comptes KPMG
Madame Fany BATIGNY, Responsable Pôle Direction Générale

DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat d'administrateur de Monsieur Lionel Meuris ayant été renouvelé, le Président propose au Conseil de le reconduire dans ses fonctions de vice-président.

A l'unanimité, le Conseil, approuvant la proposition qui lui est faite, nomme M. Lionel MEURIS Vice-Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026, devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

HALLUIN,
Le 19 juin 2023

Pour copie certifiée conforme,
La Directrice Générale
Mathilde TOURNAUX



Siège social

221 Rue de la Lys
CS 60126
59433 HALLUIN Cedex

ATTESTATION

Nous, soussignés, M. Jean-Michel LEHEMBRE, Président du Conseil d'Administration de 3F NOTRE LOGIS, et Mme Mathilde TOURNAUX, Directrice Générale de 3F NOTRE LOGIS,

attestons :

- de la démission de Monsieur Christophe DUSART de son mandat d'administrateur, et de sa désignation, par Immobilière 3F (RCS Paris B552 141 533), en qualité de représentant permanent de Immobilière 3F, en remplacement de Monsieur Yannick AINOUCHE.
- de la désignation de Monsieur Thibaut CAULIEZ par le G.I.A.L.E., en qualité de représentant permanent du G.I.A.L.E., en remplacement de Monsieur Benoît HACOT.

Le conseil d'administration a pris acte de ces désignations en date du 19 juin 2023.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Halluin,
Le 21 décembre 2023,

Jean-Michel LEHEMBRE
Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

959CE155A34148D...

Mathilde TOURNAUX
Directrice Générale

DocuSigned by:
Mathilde Tournau
3991DEB6D7AA418...